



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Address inquiries to the Contracting Authority at
karen.wonglau@pwgsc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Hogs Back Fixed Bridge & Dam Rehab	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-172991/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client R.079166.001	Date 2017-04-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-023-2276	
File No. - N° de dossier PWL-6-39167 (023)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lau, Karen	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl023
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5297 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Hogs Back Fixed Bridge & Dam Hogs Back Road Rideau Canal, Southern Sector Ottawa, ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 001

Cette modification vise à :

- 1) répondre aux demandes d'éclaircissement;
- 2) intégrer les changements aux sections suivantes de la demande de propositions (DP) :
 - i) Énoncé de projet (ÉP), Exigences du projet (EP) 2.5 Calendrier de projet;
 - ii) Exigence de présentation et d'évaluation des propositions (EPEP) 3 – 3.1 Exigences obligatoires;
3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil
 - iii) Exigence de présentation et d'évaluation des propositions (EPEP) 3 – 3.2 Exigences cotées;
3.2.2 Réalisations des chefs d'équipe principaux qui seront affectés au projet
 - iv) Annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe;
 - v) Annexe C – Formulaire de proposition du prix.

1) DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT

- Q1. Dans le cadre de l'examen de la DP susmentionnée, j'ai remarqué que la demande d'études conceptuelles indique d'inclure : 7) les services d'un expert-conseil en matière d'aménagement paysager qui pourra fournir des conseils sur les exigences propres à l'emplacement des travaux et assurer la coordination avec les employés de la Ville d'Ottawa et de la CCN. Toutefois, dans la section de la DP sur les sous-traitants, l'expert-conseil en matière d'aménagement paysager n'est pas indiqué. Veuillez confirmer.
- R1. Veuillez consulter ci-après la section intitulée Révisions à la DP – Annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe – Révision 1, Exigence de présentation et d'évaluation des propositions (EPEP) 3 – 3.1 Exigence obligatoire – 3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil – 3.2.2 Réalisations des chefs d'équipe principaux qui seront affectés au projet.
- Q2. En fonction des objectifs de projet (OP 2.3) et de l'énoncé des travaux (ET 4.1), le projet est principalement un projet de pont. TPSGC accepterait-il trois (3) projets de pont et un (1) projet de barrage comme ouvrages de référence?
- R2. Non
- Q3. L'OP 4.1.3.5 (9) indique de « présenter une étude détaillée de l'état des parties du pont qui n'étaient pas accessibles durant l'inspection d'avril 2016... ». Veuillez préciser lesquelles des parties ou composantes n'étaient pas accessibles durant l'inspection d'avril 2016 et doivent être incluses dans l'inspection de l'hiver et du printemps 2017, car le rapport de l'étude détaillée de l'état de 2016 n'est pas achevé ni consultable aux fins d'examen (conformément à l'OP 6).
- R3. L'accès aux composantes sous les niveaux d'eaux hivernales n'a pas été possible.

- Q4. Nous estimons que le calendrier de projet indiqué à la section 2.5, point 9 de la DP, est irréaliste. Il serait plus réaliste d'attribuer le marché de travaux publics en décembre 2018 et d'accorder de 16 à 18 mois pour les étapes des études conceptuelles aux documents de construction prêts pour l'appel d'offres.
- R4. Veuillez consulter ci-après les révisions à la DP – i) Énoncé de projet (ÉP), Exigences de projet (EP) 2.5 Calendrier de projet

2) RÉVISIONS À LA DP

i) Énoncé de projet (ÉP), Exigences du projet (EP) 2.5 Calendrier de projet;

Supprimer : en entier

Insérer :

2.5 Calendrier de projet

1. Le calendrier du projet est fondé sur l'information liée à l'avant-projet et doit être examiné et mis à jour à mesure que le projet est mis en œuvre.
2. Les jalons initiaux liés aux enquêtes et aux études conceptuelles sont importants pour permettre de maintenir l'impulsion du projet.
3. Sont prévues au calendrier les dates des rapports finals et des produits à livrer. L'expert-conseil doit ordonnancer la livraison des versions préliminaires de rapports et des produits à livrer ainsi que des rapports sur l'avancement des travaux suffisamment à l'avance pour en permettre l'examen et la mise à jour.
4. Les jalons sont d'autant plus importants pour coordonner les activités avec les volets du projet portant sur la gestion des ressources culturelles.
5. Les documents de construction prêts pour l'appel d'offres sont requis au plus tard d'ici la fin de janvier 2018.
6. L'attribution du marché de travaux publics devrait avoir lieu en mars 2018.
7. Le début des travaux pourrait être retardé d'au moins deux ans en raison de l'exécution d'autres projets dans le secteur.
8. Les services après la construction se poursuivent jusqu'à douze (12) mois après l'achèvement substantiel.

9. Calendrier de projet :

Jalon	Date
Date de début	Référence
Rapport sur les substances désignées et les matières dangereuses	avant de commencer sur place
Plan de santé et sécurité	avant de commencer sur place
Date d'achèvement des études conceptuelles	Septembre 2017
Date d'achèvement des études conceptuelles	Novembre 2017
Documents de construction prêts pour l'appel d'offres	Janvier 2018
Documents de construction et d'appel d'offres affichés sur le site Achatsetventes.gc.ca	Février 2018
Attribution de marché de travaux publics	Mars 2018

Administration du marché et surveillance du chantier

Certificat d'achèvement substantiel (AS)

Examen du rapport d'achèvement des documents de construction (AS + 2 mois)

Dessins d'archive (AS + 3 mois)

Rapport d'inspection initial aux fins de garantie (AS + 10 mois)

Rapport d'inspection final aux fins de garantie (AS +12 mois)

S'attendre à une période de 30 mois après l'attribution du marché

ii) Exigence de présentation et d'évaluation des propositions (EPEP) 3 – 3.1 Exigence obligatoire –

3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

Supprimer : en entier

Insérer :

3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

- a) Les membres de l'équipe de l'expert-conseil proposés aux fins de l'évaluation doivent comprendre les personnes indiquées ci-dessous :
- i. Expert-conseil (proposant) : expert-conseil en ingénierie structurale
 - Chefs d'équipe principaux internes :
 - Gestionnaire de projets
 - Ingénieur en structures de ponts
 - Ingénieur en structures de barrages
 - Ingénieur en mécanique (interne)
 - Ingénieur en électricité et systèmes de commande (interne)
 - Expert-conseil en matière de coûts (interne)
 - Expert-conseil en matière d'aménagement paysager (interne)
 - Membres de l'équipe technique (interne)
 - Deux (2) membres de l'équipe de l'ingénieur en structures de ponts
 - Deux (2) membres de l'équipe de l'ingénieur en structures de barrages
 - Deux (2) membres de l'équipe de l'ingénieur en mécanique
 - Deux (2) membres de l'équipe de l'ingénieur en électricité et systèmes de commande
 - Membre de l'équipe de l'expert-conseil en matière de coûts
 - ii. Firma de sous-experts-conseils en génie mécanique et électrique (s'il est besoin de remplacer les chefs d'équipe principaux et les membres de l'équipe technique interne)
 - Chef d'équipe principal :
 - Ingénieur en mécanique (sous-expert-conseil)
 - Ingénieur en électricité et systèmes de commande (sous-expert-conseil)
 - Membres de l'équipe technique :
 - Deux (2) ingénieurs en mécanique (sous-experts-conseils)
 - Deux (2) ingénieurs en électricité et systèmes de commande (sous-experts-conseils)

-
- iii. Firme de sous-experts-conseils en matière de coûts (au besoin, pour remplacer les chefs d'équipe principaux et les membres de l'équipe technique interne)
 - Chef d'équipe principal :
 - Expert-conseil en matière de coûts (sous-expert-conseil)
 - Membres de l'équipe technique
 - Expert-conseil en matière de coûts (sous-expert-conseil)
 - iv. Firme de sous-experts-conseils en matière d'aménagement paysager (au besoin, pour remplacer les chefs d'équipe principaux internes)
 - Chef d'équipe principal :
 - Expert-conseil en matière d'aménagement paysager (sous-expert-conseil)
- b) Renseignements requis
- i. Nom du proposant et nom du ou des sous-experts-conseils, le cas échéant.
 - ii. Copie du certificat d'autorisation des proposants délivré par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario. Si le certificat n'est pas fourni avec la proposition, il doit être fourni dans un délai de deux (2) jours suivant la demande de l'autorité contractante.
 - iii. Noms et rôles des principaux membres du personnel attitrés au projet conformément à la section a) ci-dessus.
 - iv. Dans le cas des chefs d'équipe principaux et des membres de l'équipe technique, indiquer l'état actuel du permis d'exercer et de l'affiliation, ou la manière dont vous prévoyez satisfaire aux conditions d'autorisation d'exercer de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.
 - v. Dans le cas d'une coentreprise, indiquer la forme juridique de la coentreprise existante ou proposée (se reporter à la clause R1410T, Instructions générales aux proposants, section IG9, Limitation des soumissions).
- c) Le gestionnaire de projet doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience en gestion de projets de portée et de niveau équivalents assortis d'échéanciers serrés.
- d) L'ingénieur en structures de ponts, l'ingénieur en structures de barrages, l'ingénieur en mécanique et l'ingénieur en électricité et systèmes de commande qui, en tant que chefs d'équipe principaux, superviseront et dirigeront chaque discipline, doivent être des ingénieurs chevronnés possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans des projets d'inspection, d'analyse, de conception et de construction de ponts et de barrages.
- e) Les membres de l'équipe technique doivent posséder au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente.
- f) Le formulaire de présentation des renseignements relatifs à l'identification des membres de l'équipe est fourni à l'annexe A.
- g) Les renseignements supplémentaires indiqués dans les paragraphes ci-dessus doivent être fournis sur des feuilles distinctes à l'annexe A.

iii) Exigence de présentation et d'évaluation des propositions (EPEP) 3 – 3.2 Exigences cotées;

3.2.2 Réalisations des chefs d'équipe principaux qui seront affectés au projet

Supprimer : en entier

Insérer :

3.2.2 Réalisations des chefs d'équipe principaux qui seront affectés au projet

-
- a) Décrire les réalisations et le travail des chefs d'équipe principaux qui seront affectés au projet, quelle que soit leur association passée avec l'actuelle société proposante ou société de sous-experts-conseils.
- b) Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts et l'expertise en matière de ponts ou de barrages des membres de l'équipe et de reconnaître les responsabilités et les réalisations antérieures de ces derniers.
- c) Donner des précisions sur chacun des chefs d'équipe principaux ci-après :
- i. Gestionnaire de projets
 - ii. Ingénieur en structures de ponts
 - iii. Ingénieur en structures de barrages
 - iv. Ingénieur en mécanique
 - v. Ingénieur électricien, ingénieur des contrôles automatiques
 - vi. Expert-conseil en matière de coûts
 - vii. Expert-conseil en matière d'aménagement paysager
 - viii. Indiquer uniquement les chefs d'équipe principaux qui exécuteront les travaux d'ingénierie ou de gestion se rapportant à ce projet.
- d) **Renseignements qui devraient être fournis pour chaque chef d'équipe principal :**
- i. expérience et savoir-faire pertinents en matière de ponts et barrages;
 - ii. nombre d'années d'expérience pertinente;
 - iii. rôle, responsabilité et degré de participation de la personne dans le cadre de projets antérieurs.
- Une attention accrue peut être accordée à l'expérience pertinente en matière de projets avec la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa.

iv) ANNEXE A – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Supprimer : en entier

Insérer : ANNEXE A – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE –
Révision n° 1

v) ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DU PRIX

Supprimer : en entier

Insérer : ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX – RÉVISION N° 1

Toutes les autres modalités de l'invitation à soumissionner demeurent les mêmes.

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

ANNEXE A – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE – Révision n° 1

Pour obtenir des détails sur le présent formulaire, se référer à l'EPEP dans la Demande de propositions.

L'expert-conseil principal et les autres membres de l'équipe de l'expert-conseil doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés ou autorisés pour fournir les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales.

Remplir les espaces prévus à cet effet dans le formulaire.

I. Expert-conseil (proposant) – ingénieur en structures :

Nom de l'entreprise ou de la coentreprise :

Principaux employés et état de leur attestation ou accréditation professionnelle provinciale :

Chefs d'équipe principaux :

Gestionnaire de projet :

Ingénieur en structures de ponts :

Ingénieur en structures de barrages :

Ingénieur en mécanique :

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

Expert-conseil en matière de coûts :

Expert-conseil en matière d'aménagement paysager :

Membres de l'équipe technique :

Ingénieur en structures de ponts :

Ingénieur en structures de ponts :

Ingénieur en structures de barrages :

Ingénieur en structures de barrages :

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

ANNEXE A – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (SUITE)

Ingénieur en mécanique :

.....

Ingénieur en mécanique :

.....

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

.....

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

.....

Expert-conseil en matière de coûts :

.....

II. Principaux sous-experts-conseils/spécialistes (s'ils ne figurent pas sous « Expert-conseil principal ») :

Principaux employés et état de leur attestation ou accréditation professionnelle provinciale :

Chefs d'équipe principaux :

Ingénieur en mécanique :

.....

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

.....

Expert-conseil en matière de coûts :

.....

Expert-conseil en matière d'aménagement paysager :

.....

Membres de l'équipe technique :

Ingénieur en mécanique :

.....

Ingénieur en mécanique :

.....

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

.....

Ingénieur en électricité et systèmes de commande :

.....

Expert-conseil en matière de coûts :

.....

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

ANNEXE A – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (SUITE)

Représentant permanent sur place

Bien que personne n'ait besoin d'être désignée pour le moment, le représentant permanent sur place doit être un technologue en génie civil ou un ingénieur qualifié et doit posséder au moins cinq (5) ans d'expérience récente et pertinente dans la prestation de services permanents d'inspection pendant des travaux de construction, dans le cadre de projets visant des biens semblables à celui dont il est question dans le présent projet.

Renseignements supplémentaires requis

- i. Nom du proposant et nom du ou des sous-experts-conseils, le cas échéant.
- ii. Exemple de certificat d'autorisation des proposants délivré par l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario. Si le certificat n'est pas fourni avec la proposition, il doit être fourni dans un délai de deux (2) jours suivant la demande de l'autorité contractante.
- iii. Noms et rôles des principaux membres du personnel attirés au projet conformément à la section i) ci-dessus.
- iv. Dans le cas des chefs d'équipe principaux et des membres de l'équipe technique, indiquer l'état actuel du permis d'exercer et de l'affiliation, ou la manière dont vous prévoyez satisfaire aux conditions d'autorisation d'exercer de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Annexe C – Formulaire de proposition de prix – Révision n° 1

DIRECTIVES : Veuillez remplir ce formulaire de proposition de prix et le présenter dans une **enveloppe distincte scellée** sur laquelle vous aurez dactylographié le nom du proposant, le nom du projet, le numéro de l'invitation de SPAC et la mention « FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX ». Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

Titre du projet :

Nom du proposant :

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation :

Remarques importantes :

Le début des travaux pourrait être retardé d'au moins deux ans en raison de l'exécution d'autres projets dans le secteur. Les honoraires proposés pour SR 10, SR 11, SR 12 et SR 13 permettent de prendre en compte le risque que les travaux soient retardés, car ces frais s'appliqueront à la période des travaux, quelle que soit la date de début (c.-à-d. que les honoraires d'experts-conseils ne seront pas modifiés au cas où le début des travaux était retardé.

SERVICES REQUIS

Honoraires fixes (R1230D [2016-01-28], CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie)

SERVICES	HONORAIRES FIXES
SR 1	Gestion des services de l'expert-conseil \$
SR 2	Analyse de la portée des travaux du projet \$
SR 3	Estimation et planification des coûts \$
SR 4	Gestion des risques \$
SR 5	Gestion de la qualité \$
SR 6*	Enquêtes, études et rapports \$
SR 7	Études conceptuelles \$
SR 8	Avant-projet \$
SR 9	Documents de construction \$
SR 10	Appel d'offres, évaluation des propositions et attribution du marché de travaux publics \$
SR 13	Services après la construction \$
MONTANT TOTAL MAXIMAL DES HONORAIRES FIXES \$ ¹	

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX – Révision n° 1 (SUITE)

Honoraires fondés sur le temps [R1230D (2016-01-28), CG5 – Modalités de paiement – Services d'architecture ou de génie]

	NBRE D'HEURES ESTIMÉ Colonne A	TAUX HORAIRES*** Colonne B	HONORAIRES FONDÉS SUR LE TEMPS Colonne A × Colonne B
SR 11 Administration des travaux et du marché**	3 000 \$ \$
SR 12 Services permanents sur place pendant la construction	3 300 \$ \$

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES FONDÉS SUR LE TEMPS \$

2

**Le paiement sera fondé sur les heures réelles utilisées. Le temps ou les frais de déplacement ne seront pas remboursés séparément. [Se reporter à R1230D (2016-01-28), CG 5.12 – Débours.]

***Le tarif horaire tout compris s'applique tant aux heures normales de travail qu'à tout autre travail par quart, au besoin.

Débours

Au prix coûtant, sans indemnité pour majoration ou profit, factures et reçus à l'appui – voir la clause R1230D (2016-01-28), CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie, section CG 5,12 – Débours :

SR 6* Enquêtes, études et rapports

Levés topographiques et bathymétriques\$

Échantillonnage et essais des matériaux\$

Reconnaisances géotechniques**** 100 000 \$

SOUS-TOTAL DES DÉBOURS\$

MONTANT TOTAL MAXIMAL POUR LES DÉBOURS \$³

N° du marché – Sollicitation No.

EQ754-172991/A

N° de réf. du client – Client Ref. No.

R.079166.001

N° de la modif. – Amd. No.

001

N° du dossier – File No.

PWL-6-39167

Id de l'acheteur – Buyer ID

pwl023

N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX – Révision n° 1 (SUITE)

Remarques :

*SR6 : Le temps que l'expert-conseil a consacré aux enquêtes, aux études et à la préparation de rapports doit être facturé sous « Honoraires ». Les frais liés à l'exécution de travaux sur le terrain, habituellement par des sous-experts-conseils ou des fournisseurs de services spécialisés, doivent être facturés sous « Débours ».

****Reconnaitssances géotechniques : Tous les proposants doivent reporter la somme de 100 000 à « TOTAL PARTIEL DES DÉBOURS ».

TOTAL DES COÛTS DES SERVICES AUX FINS DE L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Montant total maximal des honoraires fixes	\$ ¹
Total des honoraires fondés sur le temps estimatif	\$ ²
Montant total maximal des débours	\$ ³
Total des honoraires évalués (1 + 2 + 3)	\$
